

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 3 MARS 2017

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 13 pour les délibérations 2017-014 + 2017-016 + 2017-018 et 15 pour le reste des délibérations.

Date de la convocation : 22 février 2017 / Date d'affichage : 22 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 3 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur Serge PAGET, Maire.

Présents : M. Serge PAGET, M. Thierry TRONCHET, Mme Nadine SOCQUET-JUGLARD, Mme Emilie BURNIER FRAMBORET, Mme Isabelle CART, Mme Geneviève AFFANI, Mme Christelle MICHOUX, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Marie-Pierre DUJARDIN, M. Ludovic PAYEN, Mme Marine TOPS, M. Hervé MARCUZZI,

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Jacques ZIRNHELT (pouvoir à M. Serge PAGET), M. Kévin PERRILLAT-AMEDE (pouvoir à M. Hervé MARCUZZI)

Secrétaire de séance : M. Ludovic PAYEN

Délibération du Conseil Municipal n°2017-06

URBANISME

- Arrêt du projet du schéma de distribution d'eau potable

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L.2224-7-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le schéma de distribution détermine « les zones desservies par le réseau de distribution », c'est-à-dire, les zones desservies par le réseau de distribution pour lesquelles une obligation de desserte s'applique. Ce schéma de distribution a pour objet d'assurer une meilleure transparence des modalités de mise en œuvre du service public d'eau potable.

Dans le cadre de l'élaboration de son plan local d'urbanisme, la commune de Cordon a choisi le bureau d'étude spécialisé Nicot Ingénieurs conseils afin de réaliser sur la commune le schéma de distribution d'eau potable.

A l'issue de cette étude, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de schéma de distribution d'eau potable.

Considérant qu'il était nécessaire d'approuver le schéma de distribution d'eau potable ;

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

VALIDE tous les documents relatifs au schéma de distribution d'eau potable de la commune de CORDON

DIT que le schéma de distribution d'eau potable approuvé est tenu à disposition du public en mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à soumettre à l'enquête publique le schéma de distribution d'eau potable ainsi élaboré, en même temps que le PLU de la commune de CORDON

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 3 mars 2017

Le Maire, Serge PAGET

Envoyé en Sous-préfecture le

Affiché le

9 - MARS 2017

9 - MARS 2017

